
Rapport annuel du Syndicat suisse des marchands de bétail (SSMB) de l'an 2010

Carlo Schmid-Sutter

1. Les marchés

1.1 La situation générale en 2010

L'hiver 2009/2010, plus froid que les années précédentes, a aussi apporté une neige plus abondante que de coutume. La chaleur estivale a duré jusqu'à fin juillet, les températures n'ont baissé qu'avec le retour de la pluie vers la fin du mois. Le mois d'août était légèrement trop chaud ; dans la plupart des régions le soleil s'est fait rare et la pluie était trop abondante. L'automne a satisfait tous les désirs. Le soleil était généreux, mais les nuits déjà relativement froides. L'absence de haute pression stable jusqu'en juillet exigeait des paysans du talent d'organisation pour la récolte de l'herbe ensilé, du foin et des regains. Toutefois, en automne, les granges étaient bien remplies. L'été alpestre 2010 entrera dans les annales comme l'été des valeurs extrêmes. Dans un premier temps, il faisait trop froid et humide, ensuite, en juillet, trop chaud et trop sec. Dans de nombreuses régions, l'été s'est terminé prématurément en raison du froid et des premières chutes de neige fin août déjà.

1.2 Nombre insuffisant de vaches de boucherie

La quantité de vaches de boucherie transformées se situait plus ou moins au niveau de l'année précédente. Le marché était relativement stable avec un prix de 6.60 francs par kilo de poids vivant pour les vaches T3 au début de l'année. En raison des incertitudes sur le marché laitier, peu de vaches étaient abattues. Le faible nombre de vaches offertes, conjugué à la très forte demande, a fait monter les prix de manière significative fin juin. Ensuite, la libération des importations a permis de calmer le marché et le prix s'est stabilisé au niveau précédent. Ce n'est qu'à mi-septembre, après les descentes de l'alpage, que les prix ont subi une certaine pression.

1.3 Plus de bétail d'étable que de bétail de transformation

Le marché du bétail d'étable était caractérisé par de fortes fluctuations. Toutefois, en moyenne, aussi bien la quantité que les prix correspondaient à peu près aux valeurs de l'année précédente. Les recettes des ventes des engraisseurs restaient quasiment inchangées. Après une brève période de marché équilibré et de demande réjouissante au début de l'année, un changement est intervenu au cours du deuxième semestre en raison de l'offre excédentaire. Fin février, le creux de la vague a été atteint avec un prix de 7.90 francs par kilo de poids abattu. Les activités de vente sont à l'origine du plus grand nombre d'abattages et de la hausse des prix. En raison du mauvais temps au début de l'été, la consommation de viande de bœuf dépassait celle de porc. Par ailleurs, le marché de bétail d'étable a bénéficié du manque de vaches. Les prix ont augmenté progressivement, hausse qui était renforcée par le début de l'estivage.

1.4 De fortes fluctuations du prix des veaux

Cette année, les fluctuations saisonnières sur le marché des veaux d'étable étaient une nouvelle fois sensibles. La chute des prix – habituelle au début de l'année – était extrême en 2010. Dans un laps de temps de seulement six semaines, le prix des veaux d'étable T3 a chuté de 15.70 francs par kilo de poids abattu à 13.00 francs en raison de l'offre croissante

et de la demande à la baisse. A cela s'ajoutait la viande de veaux assaisonnée, destinée la gastronomie, importée au taux hors contingent pour un prix de seulement 6.38 francs. Grâce aux activités de vente autour de Pâques, la situation s'est légèrement améliorée, avant la chute du prix à 11.70 francs par kilo de poids abattu. Par ailleurs, le marché des veaux a pu se contenter d'une action de viande emmagasinée peu importante. Au début du mois d'août, en raison de la faible offre, les prix ont augmenté pour atteindre, fin septembre, 14.50 francs par kilo de poids abattu. Un souci particulier représentait la viande assaisonnée importée à bon prix, mettant sous pression la production indigène.

1.5 L'offre excédentaire de porcs de boucherie

A l'instar de 2009, les prix du porc ont fortement baissé au début de l'année ; malheureusement la chute était encore plus significative qu'en 2010. La demande était faible et la vente difficile. Début mars, l'offre et la demande se sont normalisées. Le prix le plus élevé, avec 4.30 francs par kilo de poids abattu, a été payé fin avril. Cependant, ce prix était toujours un franc inférieur par rapport à l'année dernière. Le temps froid et humide pendant une longue période au début de l'été avait des conséquences fatales pour le marché des porcs. L'offre était abondante et beaucoup de viande était stockée. La demande restait insatisfaisante et la vente s'avérait toujours difficile. Malgré des actions attrayantes, les ventes étaient nettement inférieures aux attentes. De janvier à fin juillet, la production de porc augmentait de plus de 6,1% par rapport à la production de l'année précédente, ce qui correspond à un volume de quelque 8000 tonnes supplémentaires. En raison de cette surproduction, les prix ont chuté, pour atteindre 3.30 francs par kilo de poids abattu en octobre.

Au début de l'année, le marché des « Jager » était réjouissant, toutefois, le prix se situait à 1 franc en dessous de l'année précédente. Comme de coutume à cette saison, le prix a augmenté jusqu'en mars et restait stable jusqu'en avril, à 7.40 francs poids vivant. Jusqu'au début du mois d'août, l'excédent d'offre était moyen à grand ; ainsi, les prix ont chuté continuellement jusqu'à atteindre 3.40 francs par kilo poids vivant prix départ de l'étable. Malgré une brève accalmie sur le marché, l'excédent d'offre n'a jamais pu être éliminé totalement, raison pour laquelle les prix ont continué de chuter.

1.6 La faible demande d'agneaux

La production indigène d'agneaux d'abattage a diminué de 5,1%. Malgré cela, la demande diminuant au même rythme, le prix était nettement inférieur à l'année dernière. La viande d'agneaux disparaît de plus en plus des menus: au cours des 10 dernières années, la consommation de viande d'agneau diminuait de 6,5%. Des prix plus élevés n'ont pu être atteints que pendant la période précédant Pâques. Début juillet, le prix s'est situé à 10.50 francs par kilo de poids abattu pour les agneaux de la catégorie T3. Mi août déjà, et avec le retour des animaux de l'alpage, le prix a une nouvelle fois subi une forte pression. Jusqu'à fin septembre, les prix pour les agneaux d'abattage se situaient à environ 70 centimes en dessous du prix de l'année précédente.

1.7 L'exportation de bétail confronté à de nombreux problèmes

En 2010, le marché du bétail de rente était sous pression de trois côtés. Premièrement, la suppression des subventions fédérales directes à l'exportation est entrée en force le 1^{er} janvier. Deuxièmement, depuis une année, la valeur de l'Euro diminuait progressivement de 1.50 francs à 1.24 francs, rendant ainsi les vaches suisses plus coûteuses. Troisièmement, en raison du prix laitier réduit, les producteurs de lait indigènes voulaient payer le moins possible pour le bétail de rente. Au printemps déjà, la valeur des vaches à lait était en moyenne inférieure à 3000 francs. En été, le prix a augmenté légèrement pour diminuer en automne en dessous du prix initial.

Tandis qu'en 2009, grâce aux subventions fédérales, 5779 animaux pouvaient être exportés, en 2010 ce n'étaient plus que quelque 550 pièces! La demande existe bel et

bien, mais le prix est trop élevé en raison de la faible valeur de l'Euro. Seuls quelques animaux de qualité exceptionnelle ont été vendus à l'étranger.

Grâce aux quotas d'exportation élevés, en 2010, de très bons prix ont été réalisés en Autriche et en Allemagne pour les animaux vivants (prix à la vente aux enchères environ 1'650 Euro). Par rapport à l'année précédente, l'Autriche a exporté 20 pour cent d'animaux en plus, l'Allemagne 35 pour cent. En novembre, la Turquie a ouvert ses frontières pour les animaux d'élevage d'Autriche, ce qui a fait exploser les prix. Quelque 70 pour cent de tous les animaux de ces deux pays voisins ont été exportés dans des pays tiers de l'UE.

1.8 La production laitière constamment élevée

L'interprofession suisse de la filière lait (IP Lait) a commencé l'année 2010 avec son nouveau président Markus Zemp. Compte tenu de la production laitière constamment élevée et des excédents croissants, la situation est restée critique. Par rapport à l'année dernière, la production laitière a même légèrement augmenté pendant le premier semestre 2010. En raison des perspectives légèrement meilleures sur les marchés internationaux, l'IP Lait a augmenté le prix indicatif pour le lait industriel de 62 à 65 centimes par kilo pour le 3ème trimestre 2010. Le faible cours de l'Euro a accentué davantage le problème sur le marché laitier suisse. Après un premier trimestre 2010 satisfaisant, les exportations de fromage ont été sous pression dès le 2ème trimestre. Le prix des fromages importés de la zone de Euro a diminué progressivement. En juin 2010, la quantité de fromage importé a même dépassé les exportations. Fin mai, pour la première fois, plus de 10'000 tonnes de beurres étaient stockées dans les entrepôts frigorifiques.

1.9 Les clients et les fournisseurs

Le Syndicat travaille étroitement avec les marchands de bétail, les clients et les fournisseurs dans le but de concevoir de manière optimale la collaboration entre les représentants de toute la branche. Ainsi, le Syndicat suisse des marchands de bétail est en mesure d'indiquer aux marchands de bétail les tendances qui se dessinent dans leur secteur.

Par le biais des informations hebdomadaires rapides, le SSMB communique des précisions sur les tendances du marché et ainsi sur le développement.

Le contact permanent du Syndicat avec les grands clients permet de satisfaire leurs exigences spécifiques qui sont communiquées aux marchands de bétail concernés. Par ailleurs, le Syndicat évalue régulièrement le taux de satisfaction des grands clients.

Il est dans l'intérêt du Syndicat et de ses marchands de bétail, de poursuivre les bons contacts avec les clients et les fournisseurs par des entretiens personnels. Le contact personnel, l'élimination immédiate de tout défaut ainsi que l'intervention rapide en cas de réclamation sont indispensables pour avoir des clients satisfaits et des fournisseurs fiables.

2. Les organes du SSMB

2.1 L'assemblée des délégués

L'assemblée des délégués 2010 du SSMB s'est déroulée le 8 mai à Montreux, dans le canton de Vaud. Les affaires statutaires ont été traitées rapidement et sans problèmes. Le gérant a informé les délégués sur les tendances du marché, la publication des données de classification dans la BDTN, la solution par branche pour le système qualité, la formation et la formation continue dans le domaine du commerce et des transports de bétail, l'exportation de bétail ainsi que sur les activités du Syndicat en 2010. Dr. Bernd Schips, ancien responsable du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich, a prononcé un discours consacré au thème „Perspectives économiques nationales et internationales“. Une nouvelle fois, un conférencier a été invité pour parler d'un sujet

économique d'intérêt général. Le niveau de ce discours était très élevé, mais malheureusement son contenu était théorique et parfois difficile à comprendre.

2.2 Le comité

Au cours de l'année sous revue, le comité du SSMB s'est réuni à deux reprises. La deuxième séance du comité a eu lieu dans le cadre de la 4ème Journée du commerce du bétail, le 16 octobre 2010 à Lupfig (voir aussi point 3.7.3). Les sujets principaux lors des discussions au comité étaient la future formation et la formation continue dans le domaine du commerce du bétail et le transport de bétail ainsi que la future structure du Syndicat et l'organisation interne. Mais également la situation sur les marchés et les mesures y relatives pour permettre au commerce du bétail un environnement de travail optimal se situent au centre des discussions. La collaboration avec les producteurs et les transformateurs est elle aussi un sujet de discussion permanent lors des séances du comité. Lors de la séance de printemps, le comité a institué une commission des structures afin d'examiner la structure du syndicat et l'organisation interne.

2.3 Le comité directeur

Le Comité directeur est l'organe de pilotage proprement dit du SSMB. Il s'est réuni à deux reprises en 2010 pour discuter des plus importantes affaires quotidiennes.

Le contact quotidien intense entre les membres du Comité directeur et le secrétariat permet d'analyser et de discuter régulièrement les sujets essentiels pour le commerce du bétail, de sorte que le nombre de réunions effectives du Comité a pu être réduit. Dans la plupart des cas, les affaires quotidiennes et les problèmes relatifs aux marchés ont ainsi pu être résolus rapidement et de manière efficace. Le comité directeur s'est en outre occupé des conventions de prestation conclues avec les cantons dans le domaine de la formation et de la formation continue ainsi que de la banque de données pour la gestion et l'administration de la formation et de la formation continue dans le domaine des transports d'animaux et du commerce du bétail. Par ailleurs, il a fixé les tarifs des différentes prestations de service du SSMB et approuvé diverses prises de position à l'attention du comité.

2.4 La commission de cautionnement

Aucune demande n'a été déposée pendant l'année sous revue. En 2010, 447 marchands de bétail avaient conclu l'assurance de cautionnement auprès du SSMB, ce qui correspond à un montant assuré de CHF 16'086'250.-.

2.5 La commission des structures

Comme mentionné sous le point 2.2, lors de sa séance du 8 mai 2010, le comité a institué une commission des structures dont la tâche consiste à examiner les structures du SSMB. En plus des membres du comité directeur, les présidents des sections de Berne, de Suisse orientale et de Suisse centrale, de Soleure, de Fribourg, de Vaud, du Mittelland et de Zoug siègent dans cette commission temporaire. La commission est arrivée à la conclusion que la communication interne mérite d'être améliorée et que la liste des membres devrait être envoyée une fois par an au secrétariat afin que ce dernier soit en mesure d'envoyer tous documents importants directement aux membres. Par ailleurs, la commission a approuvé le maintien du modèle actuel, avec une structure basée sur les sections.

2.6 Le secrétariat

En plus de la préparation et de l'exécution des tâches du Comité directeur, du Comité et de l'Assurance de cautionnement, le secrétariat était notamment occupé par les renseignements téléphoniques, l'élaboration de prises de position et l'entretien de contacts avec différents offices et partenaires du marché. Pendant l'année sous revue, le

secrétariat était par ailleurs particulièrement sollicité par l'organisation de la formation et la formation continue pour transporteurs d'animaux et le commerce du bétail. Le secrétariat a intégré le Système de gestion de la qualité selon la norme ISO 9001 en 2008, le SSMB a passé avec succès l'audit consécutif le 22 décembre 2010. BELL-AG ayant décidé fin janvier 2010 d'accepter exclusivement des marchands de bétail certifiés selon la norme ISO 9001 comme fournisseurs à partir de mai 2010, de nombreux marchands de bétail ont adhéré à la solution par branche. En très peu de temps, le système qualité a pu être mis en place auprès de plus de 60 marchands de bétail et les audits y relatives ont eu lieu.

Une autre tâche importante du secrétariat est la gestion du site internet <http://www.viehhandel-schweiz.ch> ainsi que l'envoi hebdomadaire des informations rapides du SSMB, adressées désormais à quelque 450 marchands de bétail et amis du commerce du bétail par voie électronique. Pendant l'année sous revue, quelque 90 personnes en moyenne ont visité site internet <http://www.viehhandel-schweiz.ch> chaque jour. Le secteur interne fournissant des informations complémentaires à télécharger est aussi fortement fréquenté.

Le gérant a par ailleurs représenté le SSMB dans les groupes de travail et les commissions suivants:

- Membre du comité de politique agricole de l'Union suisse des arts et métiers
- Commission de promotion de BOVES en rapport avec l'encouragement de la vente
- Membre de la commission de liquidation igtts (depuis le 28 octobre 2008)
- Membre du comité du groupe spécialisé TTS de Proviande
- Membre de la Commission SSMB/ASTAG développement de la profession et la qualité en rapport avec la formation et la formation continue dans le domaine des transports d'animaux
- Présidence de la Commission développement de la profession et la qualité en rapport avec la formation et la formation continue dans le domaine du commerce du bétail en collaboration avec les cantons
- Divers groupes de travail temporaires relatifs aux thèmes spécifiques auprès de l'Office vétérinaire fédéral, l'Office fédéral de l'agriculture et Proviande

A l'assemblée annuelle de l'UECBV à Thessaloniki (Grèce) le 29 mai 2010, le SSMB a été représenté par le gérant Peter Bosshard. Lors des discussions avec les différents représentants des pays, il s'est avéré que les marges dans le commerce du bétail sont soumis à une pression de plus en plus forte dans toute l'Europe et que les prescriptions toujours plus nombreuses et la bureaucratie cause des problèmes notamment aux petites et moyennes exploitations du commerce du bétail. Lors de la visite d'exploitations d'abattage et agricoles en Grèce, on a pu constater qu'au sein de l'UE il y a apparemment différents poids et mesures ! La décision a par ailleurs été prise, d'organiser en Suisse l'assemblée annuelle de l'UECBV en 2011.

Le SSMB est par ailleurs représenté par différents membres dans les commissions suivantes:

- Conseil d'administration Proviande
- Conseil d'administration Identitas AG
- Conseil d'administration GVFI International AG
- Commission des marchés de Proviande
- Organe de pilotage de Proviande (membre consultant du service de classification)
- CH-assurance bétail de boucherie
- Union Européenne du Commerce du Bétail et la Viande (UECBV)
- Groupe de travail pour régler le système d'importation de viande

- Fond de castration en rapport avec la castration sans douleur des porcelets

Toutes les représentations du SSMB sont mentionnées nominativement à l'annexe 1.

2.7 Responsabilités

Les responsabilités ont été réglées; il existe un organigramme présentant un aperçu clair de l'organisation du Syndicat suisse des marchands de bétail.

Au secrétariat du SSMB un changement est intervenu au niveau du personnel. Au 1^{er} février 2010, Mme Evelynna Morgenthaler Marugg a été remplacée par Mme Nicole Pitschi qui s'occupera par ailleurs également du système qualité du SSMB et de la formation et de la formation continue.

La gestion du système qualité est assurée par M. Peter Bosshard et Mme Nicole Pitschi, avec le soutien de Usys GmbH. Ce système est surveillé en permanence, amélioré et, si nécessaire, adapté. Usys GmbH implémente le système qualité auprès des marchands de bétail intéressés et procède aux auditions internes auprès du Syndicat et des différents marchands de bétail.

3. Activités

3.1 Prises de position

3.1.1 Diverses adaptations de lois en rapport avec la BDTA

En rapport avec l'enregistrement de tous les équidés dans la BDTA à partir du 1^{er} janvier 2001, une audition a eu lieu relative aux changements de l'Ordonnance sur la banque de données sur le trafic des animaux (Ordonnance sur la BDTA), de l'Ordonnance sur les épizooties, de l'Ordonnance relative aux émoluments liés au trafic des animaux, de l'Ordonnance sur les médicaments vétérinaires ainsi que de l'Ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes. De manière quelque peu cachée, la question de l'introduction d'une solution par mandants et les taxes y relatives a également été discutée. Le SSMB considère toutefois la solution par mandants comme trop compliquée et difficilement applicable dans la pratique. De plus, les taxes pour l'obtention de données sont trop élevées. A cela s'ajoute que le nombre de 30 requêtes détaillées par personne et par jour n'est pas suffisant pour une entreprise du commerce du bétail. Ceci a été signalé une fois de plus lors de ces discussions.

3.1.2 Programme de consolidation 2011-2013

Le SSMB a pris position comme suit: les projets d'économie prévus par la Confédération auront des conséquences graves sur l'agriculture qui aura d'importants défis à relever. Les économies à réaliser dans le domaine de l'élevage, de l'encouragement de la vente et des aides en économie animale sont particulièrement graves. En effet, ces subsides contribuent essentiellement à positionner avec succès l'agriculture suisse dans les marchés de plus en plus ouverts. Notamment pour la stratégie en matière de qualité lancée par la Confédération, une amélioration permanente des bases est indispensable. La proposition de réduire jusqu'à 30% les moyens financiers consacrés à l'encouragement de la vente et de l'élevage d'animaux est en contradiction flagrante avec le relâchement de la protection de la frontière pour les produits agricoles, conjugué à la stratégie en matière de qualité visée par la Confédération pour la production suisse de denrées alimentaires.

3.1.3 Ordonnance sur les effectifs maximum dans la production de viande et d'oeufs

Dans sa prise de position relative à l'Ordonnance sur les effectifs maximum, le SSMB a accueilli favorablement la mise à égalité des communautés partielles d'exploitation et les communautés d'exploitation. De plus, le SSMB a demandé la réduction des pourcentages des besoins énergétiques minimum ainsi que d'autres réductions – notamment concernant l'emploi de restes alimentaires et d'abats. Une fois de plus, le SSMB a plaidé en faveur de la suppression des limites des effectifs maximum.

3.1.4 Loi sur les épizooties et ordonnance sur les épizooties

En ce qui concerne la loi sur les épizooties, le SSMB a mis l'accent sur la récente introduction de la taxe commerciale en rapport avec la mise en place d'un fonds national des épizooties. Il s'est par ailleurs prononcé contre l'augmentation massive des amendes en cas de contravention en rapport avec la loi sur les épizooties. Le SSMB considère comme important que dans la loi, les contributions à l'élimination ne soient pas liées exclusivement aux mesures BSE, mais qu'elles puissent être appliquées à toutes les situations extraordinaires. Dans sa prise de position à la loi sur les épizooties, le SSMB a exigé sans équivoque que les nouvelles dispositions de la loi, entrées en vigueur en 2008, ne soient en aucun cas utilisées de manière abusive, pour introduire des prescriptions plus sévères. En outre, le SSMB s'est une fois de plus prononcé en faveur de l'abolition de la distinction entre transports d'animaux professionnels et non professionnels.

3.1.5 Modification de l'Ordonnance sur le pesage des animaux abattus

Suite aux conclusions livrées par un groupe de travail institué par Proviande, l'Ordonnance sur le pesage des animaux abattus (OPeA) a été adaptée. Il conviendra d'adapter les dispositions de l'OPeA à la situation actuelle lors de la saisie des poids des carcasses (p. ex. supplément de poids lorsque les truies sont dépouillées). Le SSMB a soutenu les propositions élaborées par le groupe de travail de Proviande.

3.1.6 Fixation du taux de la dette fiscale nette TVA pour le commerce du bétail

L'administration fédérale des contributions a invité le SSMB de prendre position à la fixation du taux de la dette fiscale nette de la taxe sur la valeur ajoutée pour le commerce du bétail de 0.6 pour cent. Le SSMB a soutenu la proposition, à condition que cette nouvelle réglementation facultative ne touche pas l'exonération de la TVA du commerce du bétail inscrite dans la loi.

3.1.7 Révision totale de l'Ordonnance concernant l'élimination de sous-produits animaux (OESPA), changements dans l'Ordonnance sur les épizooties

Le SSMB a une nouvelle fois exprimé ses réserves quant aux points de la VTNP qui concernent l'interdiction, dans la zone de l'UE, de l'emploi de restes alimentaires, interdiction qui sera introduite définitivement en Suisse à partir de mi 2011. Le SSMB a insisté pour que les dispositions soient également applicables en Suisse, une fois que des changements facilitant l'élimination de sous-produits animaux en rapport avec le BSE sont introduits au niveau de l'UE. Il a une nouvelle fois signalé que le SSMB considérerait favorablement les contributions aux frais d'élimination en vertu de l'art. 62 de la Loi sur les épizooties ; cependant celles-ci ne devraient pas se limiter aux mesures d'élimination en rapport avec le BSE. Compte tenu du risque du déclenchement de nouvelles épizooties, c'est un point important pour la production animale et l'économie carnée suisses.

3.2 Les activités du marché des porcs de boucherie et de l'économie carnée

3.2.1 Le marché des porcs de boucherie

La Commission Marchés et pratiques commerciales de Proviande est un organe devenant de plus en plus important pour le commerce du bétail. Ainsi, il est primordial que le SSMB y soit bien représenté. Au cours de l'année sous revue, deux discussions ont lieu entre

Proviande et le commerce du bétail. Les problèmes sur les marchés publics de bétail de boucherie, liés à la publication de la classification sur la BDTA, se situaient au centre des discussions. La pression croissante sur les marges, notamment celles des vaches, a aggravé les problèmes sur les marchés publics. L'ensemble de ces problèmes a eu pour conséquence qu'au début de l'automne, les marchands de bétail présents au marché de Cazis, ont préféré faire une pause-café plutôt que d'acheter du bétail. Il convient de mentionner que souvent les organisateurs de marchés aggravent malheureusement les problèmes sur les marchés publics de bétail de boucherie par leurs déclarations peu appropriées vis-à-vis du commerce du bétail. Outre les aspects économiques, les points suivants ont été traités dans le domaine du commerce du bétail de boucherie au cours de l'année sous revue:

- Attribution des animaux conventionnels au départ des marchés publics de bétail de boucherie, lié au calcul des contingents, à titre de prestation indigène aux enchères
- Problème permanent concernant la publication des données de classification dans la BDTA
- Exigences relatives au taux de rendement pour le bétail bovin
- Tests pour déterminer la couleur de la viande de veau au moyen de l'appareil Minolta.
- Importations de viande assaisonnée au taux réduit hors contingent douanier de Fr. 6.38 au lieu de Fr. 22.13
- Clarification des causes des valeurs pH élevées des veaux et de la réduction de prix en cas de valeur pH supérieure à 6
- Différence de prix fixés par les abattoirs pour certains marchands de bétail
- Problématique des marges dans le domaine des vaches de boucherie vendues aux marchés publics de bétail de boucherie
- Rapport concernant les origines des tranches carrées avec adhérences musculaires

3.2.2 Castration des porcelets

Le SSMB, en étroite collaboration avec l'Union suisse des commerçants de porcs, a suivi le développement de la castration sans douleur des porcelets. Depuis une année, le fonds de castration des porcelets est alimenté par les contributions des producteurs, du commerce et des mandants d'abattage, et ceci par CHF 5.00 par porc abattu. Ces moyens sont investis pour financer l'application de la castration sans douleur des porcelets. Le 4 juillet 2010, la perception de ces montants a pu être stoppée prématurément. Le montant des indemnités payées par le fonds de castration dépend de la grandeur de l'exploitation des éleveurs de porc et de la procédure de choisie (narcose par inhalation au moyen d'un appareil spécifique ou narcose par le vétérinaire) et s'élève entre Fr. 450.00 par boîte de mise bas, jusqu'à Fr. 10'000.00 au maximum par exploitation. Pour les exploitations demandant au vétérinaire de procéder à la narcose, les indemnités seront payées en 2011 (80% des approches ci-dessus).

3.2.3 Rapport concernant l'optimisation du système d'importation de la viande

Un groupe de travail mandaté par le Département fédéral de l'économie publique (DFEP), dans lequel le SSMB est également représenté, a publié un rapport consacré à l'optimisation du système d'importation de la viande. Ce groupe de travail propose de concevoir de manière plus flexible les prescriptions relatives aux parts de contingents douaniers et de tenir compte davantage du critère de la prestation indigène pour l'attribution des contingents douaniers. Il juge toujours appropriée la prise en considération de la branche lors de l'évaluation du marché et de la fixation des quantités et des périodes d'importation. Enfin, le groupe de travail propose, comme solution principale, d'attribuer à nouveau une partie des importations de la viande selon des

critères liés à la prestation indigène. Pour la viande de bœuf et d'agneau, cette proportion devrait s'élever à 50%, pour la volaille, la viande de cheval et de chèvre à 33%. Le solde des contingents d'importation ainsi que les contingents des autres catégories de viande devraient être vendues aux enchères comme par le passé. Le rapport sera envoyé en consultation en même temps que le document de consultation relatif à la politique agricole 2014-2017, probablement au cours du deuxième trimestre 2011.

3.3 Activités et mesures en rapport avec les épizooties

La lutte contre les épizooties et la prévention des épizooties sont des thèmes de plus en plus importants et se situent au centre de l'exercice du commerce du bétail. Aujourd'hui, les acariens, les moustiques et les mouches transmetteurs de virus, sont parmi les animaux les plus dangereux du monde et peuvent limiter considérablement l'activité du commerce du bétail. Par ailleurs, on est confronté régulièrement à de nouvelles maladies inconnues jusqu'à présent dans nos contrées.

3.3.1 Maladie de la langue bleue

En 2010, la vaccination contre la maladie de la langue bleue était une nouvelle fois obligatoire. A la demande, il était toutefois possible de se faire exonérer de cette obligation. 13 pour cent des exploitations ont fait usage de cette possibilité, les différences entre les cantons étant relativement grandes. Ainsi, le plus grand pourcentage d'exonération a été constaté dans le canton de Saint Gall (35 %) et dans les cantons de la Suisse centrale (25 %), les pourcentages les plus faibles dans les cantons de Fribourg (2.4 %), du Jura (0.5 %) et de Vaud (1.4 %). En 2010, un seul cas de maladie de la langue bleue a été enregistré en Suisse (en 2009 et en 2008 c'étaient 35 cas chaque fois).

3.3.2 Programme d'assainissement BVD

L'éradication de la BVD est toujours en bonne voie, le programme d'éradication porte ses fruits: les animaux PI représentent moins de 0.2% de la production bovine, ce qui signifie que sur 1'000 veaux qui naissent, 2 seulement sont des animaux PI. Afin de détecter et d'éliminer les derniers animaux infectés, les veaux nouveaux-nés sont testés jusqu'à fin 2011.

En octobre 2010, le pourcentage d'animaux PI des veaux nouveaux nés a diminué à 0.1%. En novembre et en décembre, la prévalence a augmenté légèrement, comme l'on s'y attendait, pour atteindre 0.2 % (effet d'estivage, animaux porteurs de l'alpage). Rappelons-nous: en octobre 2008, le pourcentage des animaux PI se situait à 1.5 %.

3.3.3. Nouvelles déclarations de cas IBR-IPV en Suisse

Mi mars 2010, dans le Jura, deux animaux dans deux exploitations bovines ont été testés positifs au virus IBR. Ces deux cas ont été détectés dans le cadre d'un programme de surveillance. Egalement dans le canton du Jura, deux animaux avec rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) ont été détectés en automne. Les animaux ont fait partie d'un groupe de 17 bovins importés de France.

3.3.4 Monitoring renforcé suite à l'apparition de la tuberculose bovine dans les pays limitrophes

En 2010, dans certains pays d'Europe déclarés officiellement libre de tuberculose bovine, des cas de cette maladie ont été détectés. En plus de l'Allemagne, c'est l'Autriche, la France, la Belgique et les Pays Bas qui sont concernés. Notamment les cas en Allemagne, au Tyrol et au Vorarlberg (Autriche) ont créé des soucis à la Suisse ; par conséquent, les mesures de surveillance ont été renforcées. Depuis environ 50 ans, plus aucun cas de peste bovine n'a été détecté en Suisse.

3.3.5 Nouvelle stratégie de la Confédération dans le domaine de la santé des animaux

L'Office vétérinaire fédéral et les vétérinaires cantonaux ont présenté la nouvelle "Stratégie Santé animale en Suisse 2010+". Dans les années à venir, la prévention des épizooties et la lutte contre les épizooties ainsi que les dispositions en cas de crise seront améliorées sur la base de cette stratégie. „Nous voulons non seulement un bon niveau de la santé de nos animaux, nous voulons aussi occuper et conserver le rôle de leader au niveau international", voici les paroles de Doris Leuthard lors de la présentation du nouveau document.

3.3.6 Patentes du commerce du bétail valables désormais pendant trois ans

La révision partielle de l'Ordonnance fédérale sur les épizooties est entrée en force le 1er janvier 2010. Elle permet aux cantons, dès maintenant, d'établir des patentes pour le commerce du bétail pour une période de trois ans. De plus, les patentes accessoires d'organisations dont le siège ne se trouve pas dans le canton de domicile du titulaire de la patente, ne seront plus établies par le canton de domicile, mais par le canton du titulaire principal (siège de l'organisation).

3.4 Activités dans le domaine du transport d'animaux

3.4.1 Dispositions relatives à la hauteur de superstructures des véhicules transportant des animaux (Loi sur la protection des animaux)

En rapport avec la révision de la Loi sur la protection des animaux, un groupe de travail a été institué, notamment en raison des dispositions réglant les hauteurs des superstructures. Suite à une intervention d'ASTAG et du SSMB, le délai de la prolongation a été précisé. Ce délai arrive à échéance le 1er septembre 2010.

3.4.2 Procédure de recours auprès de la PSA

En 2010 également, les contrôles effectués par la Protection suisse des animaux ont fait l'objet de discussions permanentes. Au centre des discussions se situait toujours la procédure de recours de la PSA laquelle n'accorde par au transporteur un droit suffisant d'être entendu. Une expertise juridique demandée par le SSMB et ASTAG montre une fois de plus que les responsabilités ne sont pas clairement réglées en ce qui concerne la commercialisation Label, ce qui donne régulièrement lieu à des discussions. En décembre 2010, la PSA a présenté une nouvelle procédure de recours dans le domaine des contrôles. Le SSMB/ASTAG est désormais représenté avec un siège dans la deuxième instance de recours.

3.4.3 Transit Suisse pour transports d'animaux

En 2010, l'interdiction de transit d'animaux à travers la Suisse figurait une nouvelle fois à l'agenda politique. Le Conseil aux Etats ne veut pas régler l'interdiction du transit des transports d'animaux au niveau de la loi. Les chevaux et la volaille destinés à l'abattage peuvent toujours transiter à travers la Suisse. Pour la deuxième fois déjà, le Conseil aux Etats n'est pas entré en matière sur une initiative parlementaire du Conseil national. Cette initiative exige que l'interdiction des transits de transports d'animaux soit réglée dans la loi sur la protection des animaux et qu'elle soit valable également pour les chevaux et la volaille.

3.5 Contacts avec les partenaires du marché

Le SSMB tient à entretenir d'étroits contacts avec les autorités et les partenaires du marché, aussi bien avec les producteurs qu'avec les transformateurs. Ainsi, pendant l'année sous revue, de nombreuses discussions ont eu lieu avec les transformateurs, l'Office fédéral de l'agriculture et l'Office vétérinaire fédéral, l'Union suisse des paysans,

Swissporc, IG marchés publics, Coop, IP-Suisse, BIO-Suisse et l'Union Professionnelle Suisse de la Viande. Proviande de son côté a invité le SSMB à une manifestation d'information sur les marchés publics de bétail de boucherie.

3.5.1 Entretiens annuelles avec les transformateurs de viande

Le SSMB s'est à nouveau entretenu avec les plus importants transformateurs. Lors de ces discussions annuelles, il s'est avéré clairement que les transformateurs font pression sur la structure du commerce du bétail. Ils souhaitent traiter avec un nombre réduit de fournisseurs, mais avec de plus grands fournisseurs. Par ailleurs, ils exigent davantage de prestations de service, notamment dans le domaine de l'assurance qualité et de la traçabilité. Depuis le 1^{er} janvier 2011, BELL exige de ses fournisseurs la certification ISO 9001:2008 et Micarna tient compte de préférence des fournisseurs faisant partie du système. Le SSMB constate que son influence sur les décisions des transformateurs est faible et que seules les discussions permettent de trouver des solutions. Lors de ces discussions ont été évoqués la conception des prix aux marchés de bétail de boucherie et le prix de vente dans l'exploitation d'abatage, la formation dans le domaine du transport d'animaux et du commerce du bétail, les contrôles PSA lors des transports d'animaux, l'accord de libre échange avec les pays de l'UE ainsi que la qualité des veaux d'étal.

3.6 Autres activités du Syndicat

3.6.1 Taxe perçue à l'abatage et fonds national des épizooties

La taxe perçue à l'abatage nous a une nouvelle fois largement occupés en 2010. En rapport avec la consultation interne aux différents offices, relative à la révision de la loi sur les épizooties, l'administration fédérale des finances s'est prononcée contre la suppression des revenus de la taxe proportionnelle resp. de la taxe perçue à l'abatage; ainsi l'application de l'art. 56 de la LFE – taxes – a une nouvelle fois été introduite. L'Union suisse des paysans avait lancé l'idée de la création d'un fonds national des épizooties. Le SSMB examinera cette idée. En effet, un tel fonds des épizooties améliorerait le droit à la parole quant à l'utilisation des moyens résultant d'une éventuelle taxe perçue à l'abatage. Dans ce contexte, le SSMB a mené des discussions avec tous les transformateurs afin de trouver une voie efficace pour le prélèvement de la taxe perçue à l'abatage. On a pu constater que les transformateurs soutiennent l'idée, à certaines conditions, de lier la taxe perçue à l'abatage au fonds national des épizooties.

3.6.2 Voyage SSMB avec des représentants de la politique

Les 24 et 25 mars 2010, le SSMB ainsi que plusieurs politiciens et représentants des intérêts, ont visité l'abattoir Tönnies situé au Nord de l'Allemagne. Ce voyage spécialisé était à situer dans le cadre des discussions politiques relatives aux accords de libre échange entre la Suisse et les pays de l'UE. Ce voyage avait pour but de montrer aux participants la concurrents à laquelle il faut s'attendre en cas de conclusion d'un accord de libre échange. Ce but a été atteint. Tönnies est considéré comme une des entreprises d'abatage et de transformation de la viande les plus modernes et les plus grandes dans l'UE. Ces prochaines années, elle investira dans des installations d'abatage dirigées par des robots et étendra encore son volume d'abatage. Tönnies achète les animaux exclusivement par le biais du commerce du bétail, auprès de quelque 300 fournisseurs. Il s'est avéré clairement que dans l'UE, les exigences relatives à l'infrastructure et aux facteurs de production sont moins sévères qu'en Suisse, ce qui a également des conséquences sur la compétitivité. Par ailleurs, ce voyage a permis des discussions intéressantes avec les collègues allemands et les personnes travaillant à Tönnies.

3.6.3 Forte baisse dans le domaine de l'exportation de bétail / Motion au Parlement

Comme mentionné sous le point 1.7, l'exportation de bétail s'est complètement effondrée en 2010, alors qu'elle a littéralement explosé dans les pays voisins tels que l'Allemagne et l'Autriche. Cette évolution en Suisse s'explique par la suppression des subventions à l'exportation de bétail intervenue au 1er janvier 2010 ainsi que par la forte diminution de la valeur de l'Euro par rapport au franc suisse. En décembre 2009, le conseiller national Bigger (UDC, SG) a déposé une initiative parlementaire pour le maintien de l'exportation de bétail de Suisse. Cette initiative parlementaire a été reprise par la CER des deux Conseils. Lors de la réunion de la CER du Conseil national du 23 novembre 2010, une faible majorité a approuvé un complément y relatif dans la loi fédérale sur l'agriculture et une possible forme de financement. Après l'audition, il est prévu que cette affaire soit discutée par le Conseil national en avril 2011 et traitée ensuite par le Conseil aux Etats.

3.6.4 Rencontre avec l'Office fédéral de l'agriculture en matière de vente de bétail d'élevage et de rente

Suite à un courrier du SSMB envoyé à l'Office fédéral de l'agriculture en date du 29 septembre 2010, une discussion a eu lieu avec les responsables de l'Office fédéral de l'agriculture en rapport avec la vente de bétail d'élevage et de rente. Au centre des discussions se situaient les mesures permettant, d'une part, d'éviter l'effondrement du marché et, d'autre part, d'encourager l'exportation de bétail. Par ailleurs, différents scénarios relatifs au développement futur du marché ont été discutés. Il s'est avéré rapidement que l'Office fédéral de l'agriculture ne dispose pas des bases juridiques pour intervenir sur ce marché et que le marché joue de plus en plus son rôle. Les participants ont par ailleurs discuté de mesures possibles pour le marché du bétail de boucherie, mais dans ce domaine également, l'Ordonnance sur les marchés de bétail de boucherie limite les mesures possibles.

3.6.5 Politique d'information

Dans le commerce du bétail, la communication rapide d'information est déterminante. Le site internet du SSMB sous <http://www.viehhandel-schweiz.ch> a fait ses preuves et est visité chaque jour par de nombreux intéressés. Les informations rapides du SSMB, envoyées par e-mail, se sont également avérées judicieuses. Pendant l'année sous revue, le stand SSMB a été utilisé à l'occasion de la WEGA à Weinfelden et a attiré de nombreux visiteurs.

3.7 Formation

Les formations sont planifiées, coordonnées et réalisées par le Syndicat suisse des marchands de bétail en collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral, l'Office fédéral de l'agriculture, ASTAG et d'autres partenaires. Le Syndicat suisse des marchands de bétail élabore le programme et le fait parvenir aux marchands de bétail. Le programme est régulièrement mis à jour afin de garantir que les contenus de la formation correspondent aux besoins. Le concept de formation sera maintenu et élargi dans le but d'offrir aux marchands de bétail une formation appropriée. Il est important que la formation des marchands de bétail et des transporteurs de bétail corresponde aux exigences de l'Office vétérinaire fédéral, de l'Office fédéral de l'agriculture, de l'ASTAG, de la protection suisse des animaux ainsi qu'à la législation en matière de circulation routière.

3.7.1 Formation et formation continue dans le domaine des transports d'animaux, groupe spécialisé pour des transports d'animaux et des abattoirs conformes à la protection des animaux

En 2010, les cours de formation et de formation continue dans le domaine des transports d'animaux étaient organisés sous forme de cours pilote. De plus, de nombreux cours de

formation et de formation continue ont été planifiés pour 2011. 11 participants ont suivi le premier cours de formation pour transporteurs d'animaux au Inforama Rütli à Zollikofen. Tous ont terminé avec succès ce cours de 2 jours. Suite à ce cours, des adaptations minimales ont été apportées au déroulement du cours. Les participants tiennent à ce que l'examen ait lieu le deuxième jour de la formation. Ceci exige cependant que ces cours de formation accueillent au maximum 18 participants. Les participants ont donné une bonne note à ce cours. Le premier cours de formation continue reconnu CZV a eu lieu le 4 décembre 2010 avec 16 participants, auprès de la maison Brühlmann à Malzers. Ce cours également a obtenu des notes de bon à excellent par les participants.

En ce qui concerne le développement des différentes formations, des entretiens ont eu lieu avec des représentants de la formation agricole et Aviforum à Zollikofen. Lors d'une rencontre avec l'OVF et les représentants de la formation agricole, il a été convenu que les personnes au bénéfice d'une formation de base dans le domaine agricole ne doivent suivre qu'un seul jour de formation pour transporteurs d'animaux pour obtenir le certificat les autorisant à transporter des animaux. Avec Aviforum nous avons discuté les points spécifiques pour la formation et la formation continue des transporteurs de volaille.

En 2010, le groupe spécialisé pour les transports d'animaux et les abattoirs conformes à la protection des animaux s'est réuni à deux reprises. Lors de ces réunions, il s'agissait essentiellement de coordonner les différentes formations et formations continues. D'autres points politiques ont donné lieu à des discussions, tels que la définition des transports d'animaux professionnels, les responsabilités lors de transports de volaille et les contrôles des transports d'animaux basés sur le droit public et le droit privé.

Le SSMB a décidé de développer une banque de données basée sur internet pour l'administration de la formation et de la formation continue dans le domaine des transports d'animaux et du commerce du bétail. Les cantons se sont engagés à prendre en charge une partie des frais annuels y relatifs.

La commission pour l'assurance qualité, présidée par Albert Brühwiler, Fischingen, s'est réunie une fois pendant l'année sous revue. Elle a autorisé les cours. Cette commission est parfaitement informée sur le mode des examens.

3.7.2 Formation et formation continue dans le commerce du bétail

En rapport avec la future formation et formation continue dans le commerce du bétail, une procédure de consultation a eu lieu auprès des cantons sur les documents déterminants de ce domaine.

En plus du concept du Syndicat suisse des marchands de bétail concernant l'introduction des cours de formation et de formation continue dans le commerce du bétail, le règlement OVF sur les cours d'introduction et de formation continue pour marchands de bétail, la conception de la banque de données pour la gestion de la formation et de la formation continue ainsi que la convention de prestations entre le SSMB et les cantons ont été envoyés aux cantons pour prise de position. Une convention de prestations a pu être conclue avec tous les cantons avant la fin de l'année sous revue.

Par ailleurs, la commission « développement de la profession et de la qualité » a été instituée pendant l'année sous revue; elle est composée de représentants des cantons et du SSMB. Font partie de cette commission Peter Bosshard, Sarn, Kurt Bischoff, Goldach, Bruno Käser, Walterswil ainsi que les vétérinaires cantonaux Josef Stirnimann (LU) et Fabien Loup (FR). La commission règle, entre autres, la question de la reconnaissance des formations continues.

3.7.3 Quatrième Journée du commerce du bétail

La quatrième journée du commerce du bétail a eu lieu le samedi 17 octobre 2010 au restaurant Ochsen à Lupfig. Quelque 195 marchands de bétail de toute la Suisse ont participé à cette manifestation. Lors de cette quatrième édition de la Journée du commerce du bétail, les personnalités suivantes ont prononcé un discours : Christian Beglinger, Identitas, Lukas Perler, OVF, Peter Schneider, Proviande, Adrian Schärz de Prodega et Peter Bosshard, SSMB.

4. L'assurance qualité du SSMB

4.1 Evaluation des objectifs en matière de gestion

Objectif	Analyse	Evaluation
Suppression de la taxe proportionnelle et introduction de la taxe commerciale en rapport avec la motion Zemp	Voir aussi le point 3.6.1 du rapport annuel. Suite à l'intervention du contrôle fédéral des finances, la taxe perçue à l'abattage ne peut pas être supprimée. La combinaison avec le fonds national des épizooties a été reprise.	Malheureusement à nouveau un pas en arrière a été fait, dont la cause est la politique. L'application de cette affaire pendante s'avère de plus en plus difficile.
Convention de prestations avec les cantons concernant la formation dans le commerce du bétail	Voir aussi le point 3.7.2 du rapport annuel. Des conventions de prestations ont pu être conclues avec tous les cantons.	Les cantons ont accueilli favorablement les conventions de prestations. La confiance vis-à-vis du SSMB est grande.
Formation des transporteurs d'animaux. Cours pilote de la formation et formation continue. Formation continue reconnaissance par l'OACP en collaboration avec ASTAG	Voir aussi le point 3.7.1 du rapport annuel. Les cours pilote dans la formation et la formation continue ont eu du succès. On est en présence de la reconnaissance OSCP.	Les premiers cours ont été considérés comme intéressants et adaptés à la pratique. Il existe du potentiel d'amélioration dans le domaine du conférencier PSA.
Introduction du système d'assurance qualité auprès du Syndicat et des marchands de bétail	Le 22.12.2010, le Syndicat suisse des marchands de bétail a réussi le renouvellement de la certification selon la Norme ISO 9001:2008. Au 31.12.2010, 80 marchands de bétail ont adhéré au système par branche.	L'exigence de BELL, de ne tenir compte que de marchands de bétail certifiés ISO à partir du 1.1.2011, est responsable de cette augmentation. Moins de participants provenant de la Suisse orientale.
Adaptation de la publication des données de classification dans la BDTA	Un consensus a été trouvé dans la branche (publication taxation du bétail vivant des animaux vendus aux marchés publics). La solution de la branche n'a toutefois pas été acceptée par l'OFAG dans la forme présentée.	Si la publication des données de classification reste inchangée, l'attractivité de ces marchés est nettement moins grande. Forte pression sur les experts de Proviande, forte augmentation du nombre de recours.
Introduction d'une procédure de recours équitable en cas de	Voir aussi le point 3.4.2 du rapport annuel. Depuis le 01.01.2011, le SSMB/ASTAG occupe un siège dans	Un pas dans la bonne direction. Les responsabilités doivent être réglées plus clairement dans le

sanctions dans le domaine des produits label	la deuxième instance de recours.	domaine des label (position des transporteurs d'animaux). Des entretiens avec les titulaires label sont nécessaires.
Prévention des épizooties et lutte contre les épizooties	Voir aussi point 3.3 du rapport annuel. La prévention des épizooties et la lutte contre les épizooties ont des effets significatifs. Les mesures de l'OFV dans le domaine de l'assainissement BVD et de la maladie de la langue bleue sont efficaces et montrent des effets positifs. Le statut de la Suisse en matière d'épizooties au niveau international est bon et reconnu comme tel.	La prévention des épizooties et la lutte contre les épizooties peuvent être considérées comme très efficaces. Grâce à la bonne collaboration avec les autorités vétérinaires et un système d'information efficace, des mesures peuvent être introduites immédiatement en cas d'épizootie.
Représentation de la branche du commerce du bétail au niveau politique	Le SSMB assure une représentation de la branche très intense et très respectée. Les entretiens annuels avec les transformateurs, les contacts réguliers avec les autorités et les organisations de la branche, les contacts internationaux par le biais de l'UECBV, font partie des principales mesures.	La „voix“ du SSMB est écoutée. La priorité est accordée à l'entretien du réseau par le comité directeur et le secrétariat. Des voies de décision directes permettent d'agir rapidement.
Communication	Le Syndicat envoie chaque semaine par voie électronique une Newsletter avec des informations d'actualité sur les marchés et leur environnement. Désormais, les adresses des marchands seront envoyées une fois par an au SSMB (envoi groupé par le secrétariat).	La Newsletter est accueillie favorablement, les lecteurs réagissent aux contenus. Le problème réside dans la possibilité d'atteindre les membres qui n'ont pas de connexion internet. Pour cette raison : 2-3 envois par an par courrier à tous les membres.

Les conclusions élaborées seront prises en considération lors de la formulation des objectifs et de la conception des programmes annuels et seront surveillés en permanence.

4.2 Evaluation de la politique de gestion

La politique de gestion a été définie lors de la mise en place du système de gestion en 2008. Elle détermine la stratégie du Syndicat suisse des marchands de bétail. La concordance entre la politique de gestion et les objectifs en matière de gestion a pour but de garantir une amélioration constante. La politique correspond à la stratégie du Syndicat suisse des marchands de bétail. Les éléments stratégiques constituent le point de départ pour les objectifs en matière de gestion 2011.

4.3 Evaluation du système de gestion

Le système de gestion peut également être considéré comme très bon. Ceci est confirmé par les déclarations et réactions positives des marchands de bétail adhérant à la solution

par branche. Les marchands de bétail jugent le système efficace, clair et facilement applicable dans le travail quotidien. Leur évaluation de l'organisation des formations et la politique d'information est également très positive.

Lors des auditions internes, chaque marchand de bétail a été questionné sur son jugement du système de gestion. Ont été évalués les points suivants: applicabilité, efforts, améliorations, utilité, réclamations de la PSA, autorités et acheteurs ainsi que les écarts par rapport aux normes. L'évaluation s'est fait par une grille de points allant de 0 (très mauvais) à 10 (très bien). Le résultat de l'enquête montre une très bonne moyenne de 9.4 points.

Il est prévu de poursuivre à l'avenir l'évaluation du système de gestion afin de reconnaître suffisamment tôt les tendances et, le cas échéant, de prendre des mesures. La maison Usys GmbH soutient le Syndicat dans le maintien et le développement du système de gestion.

4.4 Changements ayant des conséquences sur le système de gestion

En 2010, on n'a pas constaté de changements significatifs ayant des conséquences sur le système de management. Ce dernier est adapté en permanence aux situations actuelles élargies.

Il est important que le Système d'assurance qualité du SSMB facilite le travail quotidien du marchand de bétail. En plus du perfectionnement (reconnaissance du système d'assurance qualité du SSMB comme perfectionnement dans le commerce du bétail), il conviendra d'intégrer dans le système également des domaines tels que la garantie de pouvoir livrer la marchandise ainsi que les transports d'animaux. Les marchands de bétail certifiés critiquent que la certification ISO ne déclenche pas de prix plus élevé et que la fourchette des prix lors de la vente de bétail de boucherie est trop grande entre les „petits“ et les „grands“ marchands de bétail. Le SSMB a pris acte de ces doléances et mène des négociations avec les partenaires du marché concernés. Il est par ailleurs important que ces adaptations et formations soient approuvées par les autorités compétentes.

A l'avenir, le concept de formation sera fortement élargi afin de pouvoir appliquer les exigences de manière judicieuse et efficace.

Un changement de personnel est intervenu au secrétariat du SSMB. Au 1er février 2010, Mme Evelyn Morgenthaler Marugg a été remplacée par Mme Nicole Pitschi qui s'occupera davantage également du système d'assurance qualité du SSMB et de la formation et du perfectionnement.

4.5 Résultats des audits

Les conseillers externes Richard Suter et Christian Thürig, Usys GmbH, ont procédé aux audits internes annuels auprès des marchands de bétail. Ces audits permettent d'examiner le respect des exigences formulées dans les normes ainsi que celles du Syndicat. Aucun écart n'a été constaté. Les recommandations ont été prises en compte et mises en oeuvre.

En 2010 au total 71 nouveaux marchands de bétail ont adhéré à la solution par branche. Tous les audits de certification se sont terminés avec succès, aucun écart n'a pu être constaté, aucune indication n'a été faite, à part quelques recommandations qui ont toutes été appliquées immédiatement. Actuellement 80 membres ont choisi la solution par branche selon la norme ISO 9001:2008.

Année	Nouvelles exploitations certifiées	Total d'exploitations certifiées selon la solution de la branche du SSMB
2008	5	5
2009	4	9
2010	71	80

Le 23.11.2010, les conseillers externes Richard Suter et Christian Thürig, Usys GmbH ont procédé à l'audit interne auprès du secrétariat du SSMB. Ce dernier a donné une très bonne image du maintien du système de management et de l'application des exigences normatives; aucun écart n'a été constaté. Le système devra désormais être maintenu et développé en permanence.

L'audit externe auprès du secrétariat du SSMB, par M. Martin Ruch, Swiss TS, a eu lieu le 22.12.2010 et s'est terminé avec succès. Aucun écart n'a été constaté. Les quelques recommandations et remarques ont été prises en considération et appliquées lors de l'audit même.

Le système de gestion peut être intégré et certifié auprès des marchands de bétail intéressés rapidement et simplement. Les audits internes permettront à l'avenir de surveiller les exigences standard et de détecter les points faibles ainsi que les potentiels d'amélioration.

Les résultats détaillés de tous les audits internes et externes figurent dans les rapports d'audit.

4.6 Mesures préventives, de rectification et d'amélioration

A l'aide des remarques internes, les principales erreurs et problèmes suivants ont été constatés:

- La confirmation de la formation pour transporteurs d'animaux fait défaut (contrôle Micarna), dont environ 30 pour cent de producteurs fournissant la marchandise directement!
- Importations de viande assaisonnée. Tarif douanier 1602.5099 à CHF 6.38 / kg.
- Lors des assemblées des sections, les marchands de bétail ont exprimé leur mécontentement concernant la taxation des animaux d'abatage par Proviande ainsi que le traitement des recours.
- Les recours et les problèmes sur le marché du bétail de boucherie ont augmenté sensiblement. Les marchands de bétail sont de plus en plus mécontents du marché de bétail de boucherie. Il semble que ce sont notamment les données de classification dans la BDTA qui en sont la cause.
- Grande fourchette de prix chez certains transformateurs lors de la livraison d'animaux d'abatage par les différents fournisseurs.
- En automne, forte pression sur les prix de bétail vivant suite au manque de compétitivité dans le domaine des transports de bétail. Intervention de la Suisse orientale auprès de l'OFAG.
- Problèmes dans le domaine de l'administration des cours lors de la confirmation provisoire. De nombreuses confirmations provisoires sont éditées pour les transports

d'animaux. Par la suite, les personnes concernées qui devraient suivre le cours ce base sont introuvables!

A l'occasion des audits internes et des audits de certification auprès des marchands de bétail, on a également constaté quelques écarts. Les remarques et recommandations ont été immédiatement appliquées.

Les mesures de rectification et préventives doivent être appliquées sans tarder; elles permettent une amélioration et contribuent à développer le système de gestion. Les mesures de rectification et préventives qui ne peuvent pas être appliquées immédiatement, sont prises en considération dans la planification de l'année suivante.

4.7 Recommandation en vue des améliorations

Le système qualité doit être maintenu, mis à jour et intégré auprès de certains marchands de bétail en vue de leur certification.

5. Remerciements

Au terme de cette année, je tiens à exprimer mes remerciements au Gérant Peter Bosshard pour l'accomplissement diligent des travaux opérationnels, ainsi qu'au Vice-président et Président de la Commission de cautionnement Otto Humbel. J'aimerais remercier également les membres du Comité directeur et du Comité de leur grand soutien. J'adresse mes remerciements aux transformateurs qui achètent les produits de l'économie bovine auprès du commerce du bétail. Les autorités cantonales de surveillance et les offices fédéraux compétents de nos activités méritent tout autant notre reconnaissance pour la bonne collaboration et la compréhension pour les demandes du commerce du bétail. J'aimerais intégrer dans mes remerciements tous les Présidents de section de leurs excellentes et précieuses activités dans les régions et domaines spécifiques. Pour terminer, je tiens à remercier les commerçants qui s'engagent en faveur du commerce libre.

9413 Obereggen, février 2011

Carlo Schmid-Sutter

Président du Syndicat suisse des marchands de bétail